

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2025

Le Conseil Municipal de Saint-Laurent-la-Gâtine, légalement convoqué, s'est réuni en salle de la mairie, le vendredi 7 mars deux mille vingt-cinq à vingt heures trente sous la présidence de Patrick LENFANT, Maire.

PARTICIPANTS : Patrick LENFANT (Maire), Jean-Claude SOLIGNAT (Adjoint), Régis HERVE (Adjoint), Marc LEFORT, Yannick VIET, Yannick TANGUY

ABSENTS (excusés) : Dorothee SIOU (pouvoir à Régis HERVE), Nicolas FLEURY (pouvoir à Patrick LENFANT), Aurélie BROSSILLON (pouvoir à Jean-Claude SOLIGNAT), Gautier JEANGERARD (pouvoir à Yannick TANGUY)

Le quorum étant atteint, M. Régis HERVE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 07 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire ouvre la séance suivant l'ordre du jour :

- Travaux – projets
- Gestion
- Commissions et syndicats
- Questions diverses

1. TRAVAUX – PROJETS - URBANISME

1.1 Restauration de l'église : actualité

Les travaux de finition sont en cours afin d'être prêt pour la réouverture officielle du 5 avril.

1.2 Restauration de l'église : Abords de l'église

Un devis de remise en état de l'entreprise MP Espaces Verts des abords de l'église est présenté au Conseil. Ce devis comprend le nivellement, le rebouchage et le semis des espaces enherbés et l'apport de gravillons sur l'allée pour un montant de 4 238,20€ HT soit 5 085,84€ TTC.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve ce devis et autorise M. le Maire ou en cas d'empêchement ses adjoints à le signer.

1.3 Restauration de l'église : Déclaration de sous-traitance – Lot 3 couverture

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du marché de travaux concernant la restauration de l'église, le titulaire du lot n° 3 a présenté une déclaration de sous-traitance avec paiement direct :

RUELLAN ENTREPRISES, 10 rue des Closeaux, 28700 FRANCOURVILLE, a présenté une déclaration de sous-traitance au profit de la EIRL MOSSER, adresse postale : BP 70069 - 28702 AUNEAU, siège social : ADONVILLE - 11 rue des 3 pignons - 28700 DENONVILLE en vue de lui

confier la réalisation du remplacement en grande hauteur des ardoises détériorées sur toiture clocher (côté direction Prouais) pour un montant de 2 600,00€ HT.

L'avis des élus est sollicité quant à l'agrément de cette sous-traitance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte le sous-traitant proposé pour les travaux énoncés ci-dessus et valide ses conditions de paiement ;
- Autorise M. le Maire, ou en cas d'empêchement ses adjoints, à signer la déclaration de sous-traitance et tous documents se rapportant à cette affaire.

2. GESTION

2.1 Acquisition d'un nettoyeur haute-pression

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité d'acquérir un nettoyeur haute-pression afin de faciliter l'entretien des bâtiments et espaces communaux.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve cette acquisition et vote un budget de 450€ pour ce faire.

2.2 Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

Considérant la liste des produits irrécouvrables dressé par le comptable public ;

Considérant sa demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, après mise en œuvre de poursuites sans effet ;

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibération ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve l'admission en non-valeur des recettes énumérées dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 36,67€, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public.

Exercice	Montants présentés	Motif de la présentation
2023	36,67€	Poursuites sans effet

Dit que les sommes nécessaires seront inscrites au chapitre 65, article 6541.

3. COMMUNAUTE DE COMMUNES, SYNDICATS, COMMISSIONS

3.1 SIRP

- Suite à l'augmentation du prix des repas par la cuisine centrale gérée par la Communauté de Communes, le prix des repas par les familles sera augmenté en conséquence.
- Une ouverture d'une classe supplémentaire en maternelle est annoncée par l'Education Nationale ; le site de Chaudon va devoir être adapté.

3.2 LA GATINE

Yannick TANGUY, Président de l'association communale, présente les comptes 2024 et le projet de budget 2025 avant validation en Assemblée Générale le 15 mars 2025.

4. QUESTIONS DIVERSES

- Concert de réouverture de l'église : 5 avril
- Campagne propre : samedi 12 avril

La prochaine réunion du Conseil est prévue le 11 avril 2025.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close à 21h30.
Fait et délibéré les jours, mois et an comme indiqué précédemment.

Patrick LENFANT

Jean-Claude SOLIGNAT

Régis HERVE

Marc LEFORT

Yannick VIET

Yannick TANGUY